

Paris, le 23 JUIL. 199

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Cellule de Coordination

691372

XVII

N° 3

Monsieur le Député,

Vous voudrez bien trouver ci-joints deux documents que nous avons évoqués lors de notre entretien du 23 juillet dernier.

Le premier est la lettre adressée par Mme Hélène Clamagirand à M. de la Baume (dirigeant de la SATIF) qui l'informe de l'intention de Mme Habyarimana de porter plainte devant la juridiction française en vue d'obtenir l'ouverture d'une procédure judiciaire.

Le deuxième est l'attestation fournie par M. Jean-Michel Marlaud, ambassadeur de France au Rwanda au moment des événements d'avril 1994.

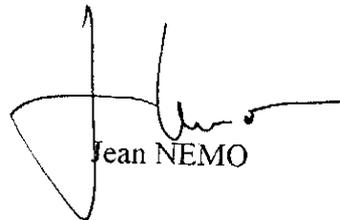
Les coordonnées de M. Andrieu, qui a suivi le dossier à la fin des années 80 et au début des années 90 sont les suivantes :

DGAC - DNA/B  
48, rue Camille Desmoulins  
92452 Issy les Moulineaux Cedex  
01 41 09 47 37

Je lui demande de contribuer à la préparation aux réponses à vos autres demandes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur Bernard CAZENEUVE  
Député de la Manche  
Rapporteur de la mission Rwanda  
Assemblée Nationale  
Palais Bourbon  
126, rue de l'Université  
75355 PARIS 07 SP

  
Jean NEMO

Copie :  
M. le Directeur de Cabinet  
M. le Directeur Adjoint de Cabinet